



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 15 mai 2024 a adopté le **Règlement n° 2024-283 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD »**

RÈGLEMENT INTITULÉ NUMÉRO 2024-283

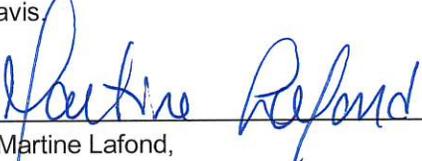
Ce règlement a pour objet l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour les lots :

- 6132627
- 6132628
- 6132635
- 6132776
- 6132778
- 6132779
- 6132780
- 6132789
- 6132790
- 6132793
- 6132796
- 6132799
- 6132885
- 6132887

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, situé au 110 rue des Loisirs, Saint-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

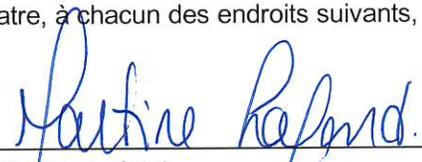
DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 16 mai 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le seizième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et le site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 mai 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière